



## Annexe : Questionnaire concernant la collecte des données relatives à l'appartenance religieuse

**Base légale :** L'article 15 de la Loi sur les rapports entre les Eglises et l'Etat dans le canton du Valais (RS/VS 180.1 ; LREE) oblige les communes à établir le registre des adhérents aux Eglises reconnues.

**But du registre :** La répartition des contributions entre les communes ou entre les Eglises. Ce registre ne doit pas servir à d'autres fins. Il sera conçu et exploité de manière à empêcher toute utilisation abusive (art. 15 LREE).

**Contrôle :** Le Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence contrôle d'office l'application des dispositions sur la protection des données ainsi que les mesures de sécurité prises par le responsable du traitement (art. 37 al. 1 let. a LIPDA).

	Eglise catholique romaine	Eglise réformée évangélique	Autre conviction
Nom et prénom :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom et prénom du conjoint :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom et prénom des enfants :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Autorisez-vous la commune municipale à communiquer votre arrivée ou votre départ à votre paroisse ?

Oui

Non

Date : .....

Signature : .....